

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA ACTIONS MONDE

Code ISIN Actions A(C) : FR0000939845

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification « Actions Internationales ». Il a pour objectif de gestion de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle d'un indicateur composite représentatif des marchés internationaux en privilégiant les Etats-Unis : 55% Standard and Poor's 500 + 30% MSCI Pan Euro + 15% MSCI AC Asia (dividendes nets réinvestis, calculés sur la base des cours de clôture, en euro).

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire. La société de gestion élabore trois fois par an une stratégie globale dite « PEF » (Perspectives Economiques et Financières) qui trace les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité. Les comités de gestion ont pour but de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs à partir des conclusions du PEF et en réunissant les différentes équipes de gestion concernées par le fonds.

L'OPCVM est géré selon la thématique "Best of". A ce titre, l'équipe de gestion s'applique à sélectionner des sociétés leaders. L'Univers est ainsi composé à la fois de leaders mondiaux/globaux mais aussi de sociétés leaders sur leur marché (région, pays et/ou zone). La notion de leadership ne se réduit pas à la taille de chiffre d'affaires ou la présence géographique par exemple. Le leadership peut aussi être appréhendé sous d'autres angles comme l'exécution ou la croissance.

L'OPCVM est exposé au risque actions dans une fourchette de 60% à 110% maximum de l'actif net. L'OPCVM peut également être exposé jusqu'à 110% de l'actif net au risque de change. L'exposition de l'OPCVM au risque de taux n'excédera pas 20% maximum de l'actif net.

L'OPCVM peut être investi à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE et à hauteur de 40% maximum de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans un pays non membre et/ou partenaire de l'OCDE. L'OPCVM peut investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents sans limite prédéterminée. Le poids accordé aux petites et/ou moyennes capitalisations n'excédera pas 30% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE, ou par des émetteurs privés, de tout type de maturité, de devise et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence Standard&Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). La fourchette de sensibilité de l'OPCVM sera comprise entre 0 et 5.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futurs sur actions/indices/devises, options sur actions/indices, swaps sur actions/indices/change, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et/ou de change, dans une limite maximale de 100% de l'actif net.

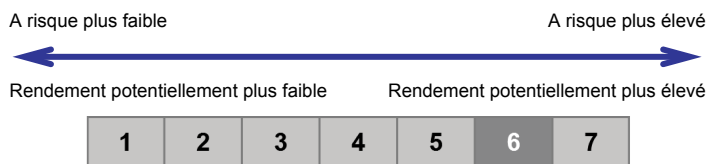
L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPCVM seront systématiquement réinvestis pour les actions « A(C) ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés d'actions internationales sur lesquels le fonds est investi ainsi que sa forte exposition au risque de change (jusqu'à 110%).

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est

pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de contrepartie : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,70 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

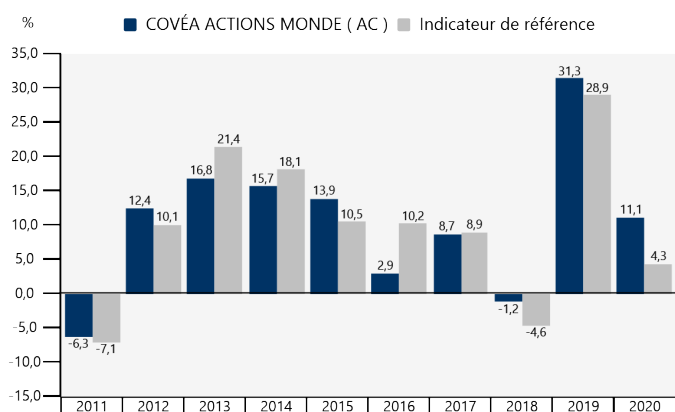
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2020**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Année de création de l'OPC : **1983**

Devise : EUR

Indicateur de référence : 55% Standard and Poor's 500, + 30% MSCI Pan Euro + 15% MSCI AC Asia (dividendes nets réinvestis), calculés aux cours de clôture.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus*.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

* L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis depuis le 28 février 2013.

* Le 11 juin 2011, Covéa Actions Monde a absorbé le FCP Covéa Finance Acti Monde. Son indice de référence a changé à la même date. Il est passé de l'indice composite constitué à 65% de l'indice DJ Stoxx, à 30% de l'indice S&P 500 et à 5% de l'indice Nikkei 300 à l'indice composite constitué à 52% de l'indice Standard & Poor's 500, + 40% de l'indice MSCI Pan Euro + 8% de l'indice MSCI AC Asia (dividendes réinvestis).

* Le 11 février 2015 la pondération des indices composant l'indicateur des référence a changé. Le poids de l'indice Standard & Poor's 500 est passé de 52% à 55%, celle de l'indice MSCI Pan Euro de 40% à 30% et celle de l'indice MSCI AC Asia de 8% à 15%.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.